



Constat non signé de la partie adverse

Par **Mary76**, le **18/12/2014** à **16:48**

Bonjour,

Fin août 2014, sur un rond point, je me fais percuter sur le côté.

La sortie que je prenais comporte 2 voies (débouchant sur une avenue à 2x2 voies). J'étais sur la file de gauche pour aller sur cette sortie. Sur ma gauche un véhicule arrive, il n'était pas positionné pour prendre la même sortie que moi et pourtant ! Il n'a pas ralenti, n'a pas essayé de m'éviter non plus. Je me suis arrêtée plus loin pour remplir un constat. J'ai constaté les dégâts sur mon véhicule (qui avait à peine 14 mois). A ma grande surprise le conducteur du véhicule adverse n'était pas arrêté avec moi ! Je l'ai retrouvé plus loin. Je lui ai demandé de venir me rejoindre, ce qu'il a fait malgré tout. Dès qu'il est arrivé, il m'a dit "je ne signe rien du tout comme constat !". Je dois alors vous préciser qu'il conduisait un véhicule de courtoisie. J'ai relevé l'immatriculation de ce véhicule. J'ai demandé au conducteur de me donner le téléphone du garage propriétaire du véhicule. Ce qu'il a daigné faire. J'ai noté au passage son nom et son adresse sans lui dire (qui figuraient sur un papier du garage propriétaire). Ensuite je lui ai demandé les papiers du véhicule, assurance, carte grise, il m'a répondu qu'il n'avait rien !!! J'ai donc pris ce que je pouvais prendre comme information pour essayer de remplir mon constat.

Ensuite j'ai téléphoné à mon assurance pour leur expliquer. Mon assurance m'a demandé de contacter le garage propriétaire, ce dernier n'a rien voulu faire. Mon assurance a donc réceptionné mon constat en me faisant préciser que la partie adverse n'avait pas voulu signer. Nous sommes aujourd'hui mi décembre 2014, soit presque 4 mois après. Ma voiture a été expertisée quelques jours après l'accident, il y avait quand même 2000€ de réparation. Bien évidemment j'ai fait réparer ma voiture et j'ai payé la franchise.

Et je viens de recevoir la prime pour l'année prochaine. Comme de bien entendu pour l'instant je suis tenue pour responsable, alors que mon assurance m'a clairement expliqué que tout

changement de voie sur un rond point vous place en défaut, et mon bonus a bien diminué ! Je sais qu'il faut attendre certains délais de parts et d'autres ! Mais comment un tel dossier peut avoir un jour une réponse positive puisque l'assurance adverse fait la morte ???? Aucun signe de vie de leur part ! J'ai trouvé les coordonnées du médiateur de la fédération française des sociétés d'assurance, j'envisage de lui envoyer mon dossier. Que pensez-vous ?

J'espère ne pas paraître brouillon, mais résumer 4 mois d'appels téléphonique qui n'aboutissent sur rien n'est pas simple !

Merci d'avance.